

## Puis-je bénéficier des congés payés en cas de maladie

Par STEPHANIE, le 12/07/2009 à 16:01

Bonjour,

En maladie d'avril 2008 à juin 2009, puis-je bénéficier des congés payés non pris , en sachant que je fais partie de la convention collective no 3225 ( restaurant et collectivités)

Merci de votre retour

Stéphanie